



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal : Conseil Académique

Formation Plénière
Séance du 24 février 2025

ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales ;
2. [Délibération] Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 ;
3. [Information] Fonctionnement du Conseil Académique ;
4. [Information] Mise en place des sections disciplinaires à l'égard des usagers et à l'égard des personnels ;
5. Questions diverses.

Validé sans correction lors de
la séance du 29 avril 2025

Membres élus du Conseil Académique :

Civilité	Nom Prénom	Présence	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain	Présent	
Monsieur	ASPE Barthélémy	Présent	
Monsieur	BARTOUT Pascal	Présent	
Madame	BEGUIN-VINCENT Geneviève	Présente	
Madame	BELAYACHI Naïma	Présente	
Madame	BEN SAAD Cyrine (Titulaire)	Excusées	
Madame	BAYSAL Evin (Suppléante)		
Monsieur	BENELCAID Ziyad (Titulaire)	Excusés	
Madame	MOK Julienne (Suppléante)		
Monsieur	BENSAID Abdelkrim	Présent	
Monsieur	BOUDES Alexis (Titulaire)	Présent	
Madame	DOUDJEDID Agnès (Suppléante)		
Monsieur	CAGNON Benoît	Présent	
Monsieur	CARBONNELLE Etienne	Présent	
Madame	CASTAGNEZ Noëlline	Présente	
Monsieur	CLAVIER Benoît	Excusé	FOUCHER Fabrice
Madame	COLAFRANCESCO-BOURGEON Léa (Titulaire)	Excusés	
Monsieur	GUILLONEAU Hugo (Suppléant)		
Monsieur	CORMIER Franck	Présent	
Madame	COUILLANDRE Annabelle	Excusée	
Madame	D'ALMEIDA Charlotte	Présent	
Monsieur	DIALLO Babacar	Présent	
Monsieur	DUBOIS Madourame (Titulaire)	Excusés	
Madame	GUEYE Binta (Suppléante)		
Madame	DURVILLE Fanny	Excusée	TURCU Camelia
Madame	ETEVEZ Laure	Excusée	
Monsieur	FOUCHER Fabrice	Présent	
Monsieur	FRANCOIS Clément	Excusé	TURCU Camelia
Madame	FROMONT HANKARD Gaëlle	Excusée	
Madame	GILLAIZEAU Isabelle	Présente	
Madame	GRUGIER Emma (Titulaire)	Présente	
Monsieur	PIERRET Emile (suppléant)		
Monsieur	GUILLOT-HANSMETZGER Mathéo (Titulaire)	Excusé	
	Poste vacant (Suppléant)		
Monsieur	HALTER Fabien	Excusé	ABRAHAM Romain
Madame	HENAULT Mélie	Présente	
Madame	IBARGUEN-VARGAS Nylza Yadira	Présente	
Madame	IKOKO Jacques (Titulaire)	Excusées	
Madame	LEBRIZE Lison (Suppléante)		
Madame	INGARAO Aurore	Présente	
Monsieur	JAFFRE Raphaël (Titulaire)	Présent	
Madame	LABONNETTE Lucie (Suppléante)		
Monsieur	KIRAT Djamel	Excusé	RABAUD Isabelle
Madame	KOGA Estelle	Présente	
Monsieur	LACAYO Oscar	Présent	
Madame	LANOE Catherine	Excusée	CASTAGNEZ Noëlline
Monsieur	LECLERCQ Vincent (Titulaire)	Présent	
Madame	ALAMELOU Emma (Suppléante)		
Monsieur	LEFORT Hugo (Titulaire)	Présent	
Monsieur	PAULY Hugo (Suppléant)		
Monsieur	LETORT Frédérique	Présente	
Monsieur	LIEDLOFF Mathieu	Présent	
Madame	LOTH Karine	Présente	
Madame	LOUBERE Stéphanie	Excusée	BARTOUT Pascal
Monsieur	MCLAUGHLAN Gérard (Titulaire)	Présent	
Madame	BOIN Maéllys (Suppléante)		

Monsieur <i>Madame</i>	MERMILLOD Sébastien (Titulaire) VANG Elisabeth (Suppléante)	Excusés	
Monsieur	MIGUEL Fabrice	Présent	
Madame	MOLLET Lucile	Présente	
Monsieur	MORIN Richard	Présent	
Madame	MURA Catherine	Présente	
Madame	NICOURT Sophie	Présente	
Monsieur	ONNEE Stéphane	Présent	
Madame	PELLATI Annick	Présente	
Madame <i>Monsieur</i>	PHILIPPE Mélody (Titulaire) MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (Suppléant)	Excusés	
Madame	RABAUD Isabelle	Présente	
Madame <i>Monsieur</i>	RAYMOND Fleur (Titulaire) LERAY Yoann (Suppléant)	Présente	
Madame	RENAUD Juliette	Présente	
Madame	RIBOT-BARRE Magali	Présente	
Monsieur	RINGUEDE Sébastien	Présent à partir de 14h13	
Monsieur	ROBIN Thierry	Excusé	CASTAGNEZ Noëlline
Monsieur	SERREAU Raphaël	Excusé	ONNEE Stéphane
Madame	SIEGWALD Solange	Excusée	
Monsieur	SINTUREL Christophe	Excusé	CAGNON Benoît
Madame	TAILLEBOIS Emiliane	Présente	
Monsieur <i>Madame</i>	TRAORE Pierre-Keleti (Titulaire) QUINTAINE Manon (Suppléante)	Excusés	
Madame	TURCU Camelia	Présente	
Monsieur	VERIN Marc	Excusé	
Madame	VERON Laélia	Excusée	
Madame	YOUSSEF Sawsen	Présente	
Monsieur <i>Madame</i>	ZONGO Abdoul- Aziz (Titulaire) OUCHQIR Rim (Suppléante)	Excusés	

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quoru m	Dont 1/3 présents
CAC Plénier	80	69	35	23 présents

Quorum (début de séance) : le quorum est atteint.

- Nombre de présents : 42
- Nombre de procurations : 10
- Total : 52

Invités à la séance (par ordre alphabétique) :

- Mme KRUMHORN, Cheffe de Cabinet ;
- Mme LAVOYE, Assistante du Président du Conseil Académique, secrétaire de séance ;
- Mme SANTOSUOSSO, Responsable du Service des Personnels Enseignants et Enseignants-Chercheurs, Direction des Ressources Humaines.

Le quorum étant atteint, M. Romain ABRAHAM, Président du Conseil Académique, ouvre la séance à 14 h 07.

1. Informations générales

Arrêté d'interdiction d'accès à toutes les enceintes et aux locaux de l'Université d'Orléans :

- Le Président du CAc informe que le Président de l'Université a dû prendre la décision d'émettre un arrêté interdisant l'accès à toutes les enceintes et aux locaux de l'Université d'Orléans pour une durée de 30 jours à l'encontre de deux étudiants, inscrits en cinquième année à l'école Polytech. Cette mesure fait suite à l'usage d'artifice de divertissement dans l'établissement.
- Le Président du CAc informe que le Président de l'Université a dû prendre la décision d'émettre un arrêté interdisant l'accès à toutes les enceintes et aux locaux de l'Université d'Orléans pour une durée indéterminée à l'encontre d'une étudiante, inscrite en licence de géographie. Cette mesure fait suite à des menaces envers les étudiants et le personnel de l'Université et pour détention d'armes sans déclaration. Elle sera appliquée jusqu'à la décision définitive de la juridiction saisie.
- Le Président du CAc informe que le Président de l'Université a dû prendre la décision d'émettre un arrêté interdisant l'accès à toutes les enceintes et aux locaux de l'Université d'Orléans pour une durée de 30 jours à l'encontre d'un étudiant, inscrit en licence de droit européen. Cette mesure fait suite à l'usage d'artifice de divertissement dans l'établissement.

2. [Délibération] Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024

Le Président indique qu'un défaut de quorum lors de la séance plénière du Conseil Académique du 17 décembre 2024 a été identifié et que par conséquent le procès-verbal va être modifié au niveau du point 2 « [Délibération] Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2024 » en indiquant que « Le quorum n'était pas atteint, ce point est reporté à une date ultérieure. »

Le point « [Délibération] Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2024 » sera donc ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine formation plénière du Conseil Académique.

Le Président demande si ce projet appelle d'autres remarques ou souhaits de corrections. En l'absence de remarques, le Président soumet le PV du 17 décembre 2024 au vote des membres du Conseil :

Effectif statutaire :	80
Membres en exercice :	69

Quorum :	Atteint
Membres présents :	42
Membres représentés :	10
Total :	52

Décompte des votes :

Abstentions :	8
Votants :	44
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	44
Pour :	44
Contre :	0

→ **Vote du Conseil :** Le PV du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

3. [Information] Fonctionnement du Conseil Académique

Le Président commence par communiquer aux membres du Conseil Académique l'adresse mail à utiliser pour le contacter : presidence.cac@univ-orleans.fr. Cette adresse regroupe le Président du Conseil Académique, M. ABRAHAM, ainsi que son assistante, Mme LAVOYE.

Il insiste ensuite sur l'importance de répondre au mail de convocation aux séances du Conseil Académique afin d'assurer le quorum. Les personnes empêchées sont priées de transmettre une procuration.

Pour rappel, le quorum correspond à un tiers des membres en exercice présent et la moitié présente ou représentée.

M. RINGUEDE rejoint la séance.

Pour les ordres du jour, il existe 4 types de points :

- Les informations : Pas de vote, le Président informe les membres du Conseil Académique, le sujet n'amène pas forcément à échanger.
- Les discussions : Pas de vote, les membres du Conseil Académique sont invités à échanger sur le sujet afin de collecter les avis de chacun.
- Les avis : Vote du Conseil Académique, il émet seulement un avis consultatif qui sera pris en compte dans une autre instance ou par le Président pour émettre une délibération finale.
- Les délibérations : Vote du Conseil Académique, décision définitive du CAC.

Le Président rappelle les principes de déontologie du Conseil Académique :

- Les dossiers individuels et les informations qu'ils contiennent ne doivent pas être diffusés ;
- Les discussions au sein du Conseil Académique doivent rester confidentielles ;
- Lorsque le Conseil Académique n'émet qu'un avis, ne pas diffuser les résultats tant que la procédure n'est pas terminée.

Le Président fait ensuite un point sur les élections à venir :

Le 25 février : élections des Vice-présidents « Formation et Vie Universitaire » et « Recherche » ainsi que des personnalités extérieures des instances correspondantes.

Le 4 mars : élection du Vice-président Étudiant et du membre du bureau « enseignant-chercheur membre du Conseil Académique ».

Pour rappel, le bureau assiste le Président dans l'exercice de ses missions sur demande de ce dernier.

Le Président présente les différentes formations du Conseil Académique :

- La formation plénière

Elle regroupe l'ensemble des élus de la Commission Recherche et de la Commission Formation et Vie Universitaire.

Pour exemple, voici des sujets traités par la formation plénière en 2024 :

- Présentation du Contrat d'Objectif, de Moyens et de Performance (COMP) de l'établissement par le Président de l'Université tous les 3 ans. Le prochain sera donc présenté au Conseil Académique en 2027
- Avis sur les campagnes d'emploi (E, EC et HU) : donner un avis sur les postes qui seront ouverts aux concours
- Cadre de gestion des Enseignants et Enseignants-Chercheurs contractuels
- Bilan du plan égalité professionnelle
- Politique documentaire : présentation une fois par an
- Principe d'ouverture de nouvelles formations

- La formation restreinte aux Enseignants, Enseignants-Chercheurs et Personnels Assimilés (E-ECPA)

Elle regroupe seulement les enseignants, les maîtres de conférences et les professeurs ou les personnels assimilés élus à la Commission Recherche et à la Commission Formation et Vie Universitaire.

Cette formation traite uniquement des dossiers concernant les enseignants.

Pour exemple, voici des sujets traités par la formation restreinte E-ECPA en 2024 :

- Changement de site d'affectation d'enseignants
- Composition des commissions de recrutement des enseignants (titulaires et contractuels)
- Aménagements de services des enseignants
- Congés pour Projet Pédagogique
- Avis sur les classements des candidats
- Formation et accompagnement des nouveaux enseignants
- Nomination des parrains-marraines
- Campagne d'emplois des enseignants : profils de postes

- La formation restreinte aux Enseignants-Chercheurs et Personnels Assimilés (ECPA)

Elle regroupe seulement les maîtres de conférences et les professeurs ou les personnels assimilés élus à la Commission Recherche et à la Commission Formation et Vie Universitaire. Elle traite des questions générales concernant les Maîtres de Conférences, pas de dossiers individuels.

Pour exemple, voici des sujets traités par la formation restreinte ECPA en 2024 :

- Campagne d'emploi pour les MCF : profil de postes, composition des COS...
- Recrutement de vacataires
- Validation des classements des ATER
- Validation des classements des MCF
- Formation des nouveaux MCF
- COS pour les EC contractuels
- Classement des EC contractuels

- La formation restreinte aux Enseignants-Chercheurs et Personnels Assimilés – Double Parité (ECPA 2P)

Elle regroupe des membres de la formation ECPA et respecte la règle de double parité imposée par les dispositions du IV de l'article L712-6-1 du Code l'Éducation suivantes :

- Parité entre les hommes et les femmes ;
- Parité entre les professeurs des universités ou assimilés et les maîtres de conférences ou assimilés.

Sa composition est proposée par le Président du Conseil Académique et votée en formation ECPA.

Elle traite des questions individuelles des Maîtres de Conférences.

Pour exemple, voici des sujets traités par la formation restreinte ECPA 2P en 2024 :

- Demande d'exéat, de changement de composante, de labo des MCF
- Avancement de grade des MCF (avis CNU puis local)
- RIPEC des MCF
- Recrutement des MCF : candidatures étrangères et mutations prioritaires
- Demandes de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)
- Titularisation des MCF stagiaires
- Nomination des parrains-marraines
- Recrutement des Maîtres de Conférences Associés à mi-Temps (MAST)
- Délégations CNRS des MCF

- La formation restreinte aux Professeurs et Personnels Assimilés (PRPA)

Elle regroupe seulement les professeurs ou les personnels assimilés élus à la Commission Recherche et à la Commission Formation et Vie Universitaire.

Cette formation traite des dossiers concernant les professeurs.

Pour exemple, voici des sujets traités par la formation restreinte PRPA en 2024 :

- Demande d'exéat, de changement de composante, de labo des professeurs
- Avancement de grade des professeurs (avis CNU puis local)
- RIPEC des professeurs
- Recrutement des professeurs : candidatures étrangères et mutations prioritaires
- Classement des professeurs
- Chaire Professeur Junior (CPJ) : COS, classement, comité mi-parcours, titularisation
- Demandes de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)
- Recrutement des Professeurs des Universités Associés à mi-temps (PAST)
- Délégations CNRS des professeurs
- Campagne d'emploi des professeurs : profils de postes, création des COS, ...

4. [Information] Mise en place des sections disciplinaires à l'égard des usagers et à l'égard des personnels

Le Président commence par rappeler le calendrier :

- 14 février : publication de l'arrêté électoral / appel à candidatures des membres du CAC
- 24 février : relance de l'appel à candidatures
- 7 mars : date limite de dépôt des candidatures
- 18 mars : Élections des membres des sections 9h00 à 17h Salon Voltaire
- 19 mars : proclamation des résultats
- Dans les jours qui suivent : élections des présidents par les membres des sections (réunion spécifique ou vote électronique)

Il présente ensuite la composition des sections disciplinaires :

Section disciplinaire à l'égard des enseignants chercheurs et des enseignants

10 élus issus du CAC avec parité hommes/femmes au sein de chaque collège

- 4 professeurs
- 4 maîtres de conférences
- 2 enseignants

Section disciplinaire à l'égard des usagers

16 élus issus du CAC avec parité hommes/femmes au sein de chaque collège

- 4 professeurs
- 4 maîtres de conférences
- 8 étudiants

Le Président invite M. RINGUEDE à expliquer le fonctionnement de la section disciplinaire à l'égard des usagers, celui-ci en ayant fait partie les années précédentes.

M. RINGUEDE confirme qu'il y a 2 réunions par an pour les usagers : une en octobre et une en avril, et qu'elles traitent des fraudes et des comportements délictueux des étudiants.

Concernant le fonctionnement, deux rapporteurs sont nommés : 1 enseignant-chercheur et 1 étudiant qui vont rencontrer la personne qui doit passer en conseil de discipline afin d'avoir sa version des faits et pouvoir rédiger un rapport qui sera évoqué lorsque l'étudiant sera convoqué devant la section disciplinaire.

M. RINGUEDE insiste sur l'importance de ces sections disciplinaires et la nécessité d'avoir des personnels et des étudiants qui se portent volontaires pour y participer.

Concernant la section disciplinaire à égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, le Président ajoute qu'il n'y a pas de récurrence dans les réunions car le nombre de cas à traiter est moindre. Lorsqu'un dossier est reçu, une session est mise en place et deux rapporteurs, de grade équivalent ou supérieur à la personne concernée par la section disciplinaire, sont désignés.

Pour finir le Président invite les membres du Conseil Académique à candidater auprès du Service des Affaires Juridiques en leur retournant l'acte de candidature complété et signé avant le 7 mars 2025.

Ce document a été transmis par mail le 14 février avec les autres documents concernant les sections disciplinaires.

5. Questions diverses

Ce point n'a fait l'objet d'aucune discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 40.

Le Président du Conseil Académique

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Romain ABRAHAM